



Incubateur auvergnat d'entreprises innovantes

Innovation rime avec création

➔ DOSSIER PRESSE 2011

Contact presse : Marion Rongère-Ghys, Directeur de l'incubateur
Tél. 04 73 64 43 57
contact@busi.fr

1/ BUSI, un incubateur innovant



En 1999, le Ministère de la Recherche lance un appel à projets pour la création d'incubateurs d'entreprises innovantes. L'Auvergne sera une des premières régions à répondre et BUSI est l'un des 5 premiers incubateurs labellisés.

10 ans plus tard, BUSI a fait ses preuves avec, à son actif, 60 créations d'entreprises et plus de 250 emplois générés.

Créé fin 1999, BUSI a pour mission d'accueillir et d'accompagner les porteurs de projets d'entreprises innovantes. **L'objectif est de favoriser l'émergence et la concrétisation de projets de création d'entreprises innovantes** valorisant les compétences et les résultats des laboratoires des établissements publics de recherche et d'enseignement supérieur.

L'incubateur peut accueillir des projets issus des laboratoires de recherche publique, mais également, selon différents critères, des projets innovants issus du monde économique. Les secteurs concernés sont : Sciences de la vie (biotech, santé), Sciences de l'ingénieur (chimie, matériaux, mécanique, productique) et TIC (technologies de l'information et de la communication).

BUSI propose un accompagnement personnalisé à chaque porteur de projet.

A son arrivée, le créateur rencontre un chargé d'affaires spécialiste de son secteur d'activité. Et un programme à la carte, adapté à ses besoins : aide économique et juridique, aide stratégique, aide scientifique, accès aux financements, appui à la recherche et l'organisation des partenariats, appui à l'implantation d'entreprises, aide à l'hébergement... c'est toute une méthode d'accompagnement dans le processus de création qui est mise en œuvre jusqu'à la création finale de l'entreprise.

L'incubateur travaille en étroite collaboration avec de nombreux partenaires :

- Membres fondateurs : Université d'Auvergne, Université Blaise Pascal, Centre Jean Perrin, VET'AGRO SUP, IFMA, INRA,
- Financeurs : Ministère de la Recherche, FEDER, Conseil régional d'Auvergne, Clermont Communauté,
- Acteurs économiques : CCI de Riom, Comité d'expansion économique du Puy-de-Dôme, INPI, RETIS, Prévi Audit,
- Acteurs de l'innovation en Auvergne : DRRT, DRIRE, OSEO, RDT, Vichy Val d'Allier Développement, Biopôle Clermont Limagne...

Ils constituent un réseau solide et efficace dans l'accompagnement à la création d'entreprises innovantes.

- 60 entreprises créées
- 257 créations d'emplois
- 83% de survie à 5 ans
- 8 100 653 € levés pour la création d'entreprises innovantes
- 100 projets accompagnés en incubation
- 6 entreprises créées en moyenne par an
- 30 000€ par projet à raison de 10 projets par an

2/ La recette du succès ?

Un réseau, des moyens humains,

●●● techniques et financiers qualifiés

Busi est au cœur d'une démarche innovante initiée par la région Auvergne.

En Auvergne, tous les partenaires se mobilisent pour relever ce défi et favoriser l'innovation. Les acteurs du financement et de l'accompagnement des projets innovants se sont réunis au sein du Comité **INNOVERGNE**. Doté d'outils de financements et de conseils, Innovergne a mis en place une démarche permettant de faciliter et d'accélérer le parcours du chef de projet innovant.

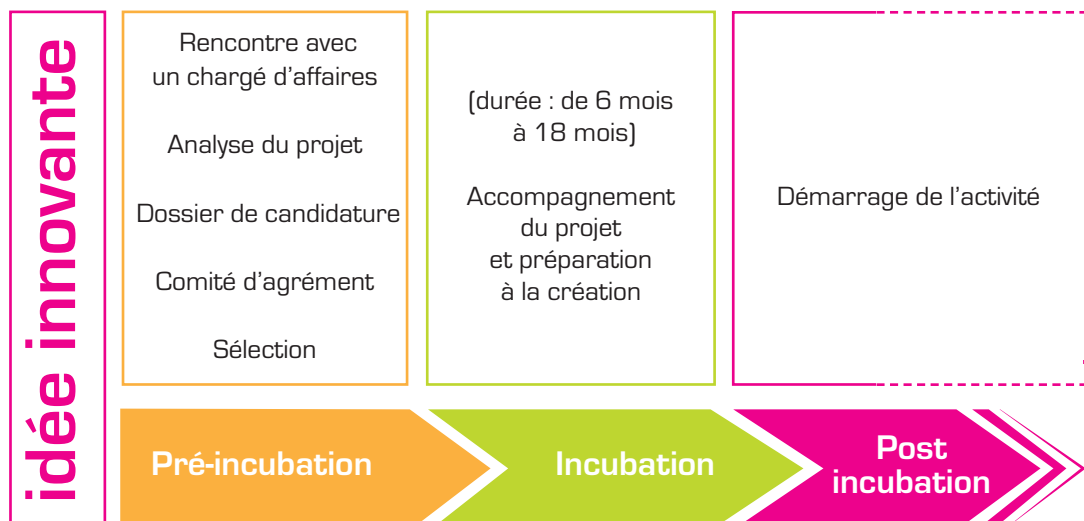
Une démarche rigoureuse

Suite à une rencontre préliminaire avec un chargé d'affaires, le projet est soumis à l'agrément du Comité Innovergne qui sélectionne les projets.

Le Comité Innovergne est composé de :

- Services de l'Etat (Délégation Régionale à la Recherche et la Technologie, Direction Régionale de l'Industrie et de la Recherche, OSEO Auvergne, Secrétariat Général pour les Affaires Régionales, Institut National de la Propriété Industrielle) ;
- Collectivités (Région Auvergne, Clermont Communauté et de Conseils généraux selon l'origine des dossiers) ;
- Parcs technologiques (Biopôle Clermont-Limagne, Pascalis, Bioparc de Vichy) ;
- Structures de conseil et d'accompagnement (Auvergne Valorisation, Réseau de Développement Technologique Auvergne, Incubateur BUSI) ;
- Chambre consulaire (Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie d'Auvergne).

Si le projet est retenu, il entre en phase d'incubation et toute l'équipe BUSI accompagne le créateur jusqu'à la création.





Une équipe à double compétence aux savoir-faire complémentaires.

Au sein de l'équipe chacun développe une double compétence stratégique et technique, spécifique à chaque secteur d'activité.

- Marion RONGERE-GHYS, directrice et chargée d'affaires TIC
- Luc NOEL, chargé d'affaires Sciences de l'ingénieur
- Stéphanie GIBERT-CAILLOUX, chargée d'affaires Sciences de la vie
- Isabelle MOUNIER, Juriste
- Loïc LUCCEL, chargé d'affaires Sciences de l'ingénieur

Chacun d'eux, écoute, conseille et encourage les créateurs au quotidien pendant la phase d'incubation.

Un accompagnement adapté et personnalisé

Le programme est à la carte, personnalisé en fonction des besoins spécifiques de chaque porteur de projet. **La force de BUSI est aussi de pouvoir apporter une aide complète dans tous les domaines et à toutes les étapes de la création d'entreprise :**

- Stratégie d'entreprise : management et gestion du projet, accompagnement et conseil à la création d'entreprise, aide à l'élaboration du business plan, stratégie marketing
- Assistance juridique : droit des affaires, droit des sociétés et propriété intellectuelle
- Financements : recherche et mobilisation de financements, aide au montage des dossiers de demande de financement (régionaux, nationaux, européens) ; Relations avec les organismes financiers
- Hébergement : recherche et proposition d'un lieu d'hébergement
- Réseau : mise en relation avec le tissu économique, scientifique ...et le réseau des acteurs de l'innovation en Auvergne.

Outre le conseil apporté aux porteurs de projets, BUSI peut faire appel à des prestations externes (intellectuelles, techniques, technologiques - dont 25% du montant sont refacturés à la création de l'entreprise) : études de marché, réalisation de prototypes, dépôt de brevets... le chargé d'affaires accompagne le porteur de projet dans chacune de ses démarches.

Un accompagnement adapté et personnalisé

BUSI dispose d'un budget annuel de 350 000 € pour accompagner annuellement 10 projets. Pour des projets à forte composante technologique, Innovergne, regroupant l'ensemble des structures de financement, peut proposer des solutions de financements complémentaires. C'est rapide, efficace et en une seule démarche le porteur de projet obtient une réponse.

3/ Le 100ème projet...

● ● ● Nadège RABIAU, 100^{ème} entrepreneur

BUSI, l'Incubateur d'Entreprises Innovantes d'Auvergne, acteur majeur régional de l'aide à la création d'entreprises innovantes, recense désormais 100 projets à son actif. Un compte rond qui ponctue plus de 10 ans d'accompagnement, de financement et d'hébergement de projets innovants Auvergnats issus de la recherche publique et privée. A l'occasion, Nadège RABIAU, jeune docteur en Sciences de la Vie et 100^{ème} porteur de projet incubé, témoigne du soutien de BUSI dans sa démarche de création.

Un sujet de thèse porteur

Après un parcours en Sciences de la Vie, plus particulièrement en Ingénierie Génie Biologie, Nadège RABIAU fait le choix d'allier le secteur industriel et la recherche en réalisant une thèse CIFRE (Convention Industrielle de Formation par la Recherche). Afin de valoriser son sujet de thèse qu'est « La cartographie moléculaire du cancer de la prostate », Nadège RABIAU participe au concours des Doctorales 2008 qui prime les meilleurs projets de création d'entreprises innovantes auvergnats. Elle dessine ainsi les prémices de son environnement concurrentiel, de son marché potentiel et de son plan d'affaires. Un travail méritant qui remporte avec succès le 1^{er} prix. « *Je ne me destinais pas forcément à la création d'entreprise mais ma rencontre avec le jury des Doctorales, notamment avec deux membres de BUSI, m'a fait prendre conscience qu'il y avait un réel potentiel de création dans mon projet* » nous dit-elle en expliquant l'élément déclencheur de son projet de création.



« Le fait d'être le 100ème projet accompagné par BUSI me rassure, je le vois comme un gage de savoir-faire et d'expérience »

Un projet impulsé par une dynamique régionale

Déjà entourée par son laboratoire d'accueil au sein du Centre Jean Perrin et par l'entreprise SOLUSCIENCE, copropriétaires du brevet valorisant ses recherches, Nadège RABIAU pousse les portes des collectivités locales. Son goût du challenge, sa volonté d'entreprendre et le potentiel de valeur ajoutée de ses résultats lui ont permis d'obtenir des financements et des formations de la part de l'Université d'Auvergne, d'Auvergne Valorisation, du Conseil Régional d'Auvergne, de Clermont Communauté et de l'incubateur BUSI. Elle nous parle de BUSI : « *En plus du financement, il représente un réel soutien humain dans la création d'entreprise ; L'équipe de BUSI m'aide à me poser les bonnes questions, celles qui feront avancer mon projet* ». Le soutien de l'ensemble de ces acteurs économiques a impulsé le projet de Nadège RABIAU qui fut lauréate, en avril 2010, du Concours national du Ministère de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur dans la catégorie « projet en émergence ».

Labellisé en juillet 1999 dans le cadre de l'Appel à Projet du Ministère de la Recherche de mars 1999, l'Incubateur Régional d'Auvergne BUSI a pour objectif d'accroître le nombre de créations d'entreprises innovantes et de valoriser les compétences et les projets issus des laboratoires de Recherche de la région Auvergne. Depuis sa création, BUSI a accompagné **100 projets**, concrétisé **60 entreprises innovantes** qui ont généré plus de **250 emplois en Auvergne**. Nadège RABIAU nous fait part de son impression quant à sa position de 100^{ème} : « *Le fait d'être le 100ème projet accompagné par BUSI me rassure, je le vois comme un gage de savoir-faire et d'expérience* ».